

Pour permettre aux apprentis coachs d'être coachés (et de découvrir le coaching par l'intérieur), pour permettre aux (nouveaux) coachs formés à l'Ecole de pratiquer, nous proposons de mettre ces personnes en relation par un dispositif appelé Coaching Solidaire.

### Organisation

Le coaching solidaire est organisé de la façon suivante :

- Des coachs en fin de formation, ou en recherche de pratique proposent à des bénéficiaires (apprenants ou personnes extérieures) de les coacher
- Les coachings proposés ont une durée comprise entre 5 à 6 séances (8 à 10 heures) selon l'objet du coaching ; les séances durent généralement entre 1h30 et 2h00
- Ces coachings se déroulent en conditions réelles et font l'objet d'un contrat définissant l'objectif (Les sujets traités en coaching seront réels et d'ordre professionnel ; ils peuvent être soumis à l'avis du responsable du dispositif si nécessaire), la durée et la rémunération. La rémunération est inférieure aux tarifs couramment pratiqués ; les tarifs en coaching solidaire sont généralement de 50€ la séance ; ils permettent de couvrir les frais techniques du coach, la location d'un lieu, sa supervision, ... ils peuvent faire l'objet d'un troc !

### Les bénéficiaires

Nous conseillons à chaque coach en formation de se faire coacher, d'expérimenter cette pratique de l'intérieur. Avoir vécu cette expérience comme coaché fait beaucoup baisser le stress pendant la formation.

Par ailleurs, l'École reçoit des demandes de coaching émanant de personnes en transition, ou en recherche d'un premier emploi, et ne pouvant pas bénéficier d'un coaching aux tarifs du marché.

### Les coachs solidaires

La liste jointe indique les coordonnées et lieux d'exercice des coachs solidaires.

### Mise en œuvre

Les personnes intéressées reçoivent la liste des coachs solidaires communiquée par l'école Coaching Ifod Provence, puis contactent par téléphone un ou plusieurs coachs qui figurent sur la liste. Enfin, elles informent Jacques Pommerolle de leur choix.

Chaque futur coaché est en droit de choisir le coach avec lequel il souhaite travailler ; chaque coach solidaire est en droit d'accepter ou de refuser le coaching.

Les coachings solidaires se déroulent en complète confidentialité ; par exemple, les coachs ne divulguent pas en dehors du dispositif les noms des personnes qui sont coachées.

Le Coaching Solidaire est basé sur un échange de service entre professionnels volontaires ; chacun s'engage dans ce dispositif dans le respect de son (ses) interlocuteur(s).

### Engagements respectifs

Les coachs solidaires s'engagent à répondre à toute sollicitation dans un délai de 48 heures, quelle que soit leur réponse. Ils s'engagent à être supervisés au sein ou en dehors de l'école

Les futurs coachés s'engagent à tenir au courant de leur démarche les coachs qu'ils ont sollicités, et notamment de leur exposer, le cas échéant, les raisons de leur non choix.